

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 février 2019, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-01-18/B-00472  
**Propriétaire(s) :** Alexandre et Karine Leblanc  
**Emplacement :** (141) 143, avenue Columbus  
**Quartier :** 13 - Rideau-Rockcliffe  
**Description officielle :** lot 138, plan enregistré 441  
**Zonage :** R4N  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Les propriétaires souhaitent démolir la maison isolée existante et lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de la construction d'une nouvelle maison jumelée.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 7,62 mètres sur l'avenue Columbus, une profondeur de 35,36 mètres et une superficie de 269,6 mètres carrés. La parcelle sera occupée par une moitié de la maison jumelée située au 141, avenue Columbus.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 dudit plan qui accompagne la demande. Il aura une façade de 7,62 mètres sur l'avenue Columbus, une profondeur de 35,36 mètres et une superficie de 269,8 mètres carrés. La parcelle sera occupée par l'autre moitié de la maison jumelée située au 143, avenue Columbus.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.